

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 11 septembre (11/09/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), M. Michel PIRAME (représenté par Mme Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par M. Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT EXCUSEE :**

Mme Valérie CLARMONT, **Conseillère Municipale.**

Mme Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 16 SEP. 2014

CASTELSARRASIN - 82

**ENVIRONNEMENT**

19-11 Septembre 2014

**ANNULATION CREATION D'UN PERIMETRE DE TRANSPORT URBAIN A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°28 DU 20 DECEMBRE 2013**

Rapporteur : M. Le MAIRE

**VU** la délibération n°28 du 20 décembre 2013 relative à la création d'un périmètre de transports urbains à l'échelle du territoire communal,

**CONSIDERANT** qu'en matière de déplacement, une réflexion à l'échelle intercommunale s'avère plus pertinente car elle correspond au fonctionnement d'un territoire de vie du quotidien pour ses habitants.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'annulation de la création d'un périmètre de transport urbain correspondant au territoire communal de Moissac.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°28 du 20 décembre 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches auprès du représentant de l'Etat et à signer tous documents nécessaires à l'annulation de la création du périmètre de transport urbain à l'échelle du territoire communal.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Septembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :